

Note conceptuelle

Séminaire régional de haut niveau sur la coopération et la complémentarité entre les États et la Cour pénale internationale

(Niamey, République du Niger, 24-26 octobre 2017)

1. Note conceptuelle

Contexte

Lorsque les États ont créé la Cour pénale internationale (« CPI » ou « la Cour ») en 1998, ils ont voulu établir un acteur judiciaire, international et indépendant, complémentaire des juridictions pénales nationales, et porteur d'un message fort et clair sur le besoin de justice pour les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale.

Néanmoins, la coopération de l'État reste un pilier essentiel du travail entrepris par la Cour. Des séminaires de haut niveau, avec le soutien de la Commission européenne et de quelques États parties, ont été conçus pour promouvoir la coopération entre la Cour pénale internationale (CPI) et les États. Ces événements visent à accroître la coopération avec la Cour en améliorant les connaissances des participants sur le régime de coopération, en promouvant l'universalité, en clarifiant et corrigeant certaines idées préconçues à propos de la CPI et en renforçant les contacts et les partenariats entre la Cour et ses interlocuteurs tant sur plan stratégique qu'opérationnel.

Objectifs

La Cour n'a pas de pouvoir de coercition propre, ni de force de police. Elle n'a pas non plus le pouvoir de r forcer les États à exécuter ses demandes. La coopération des États est la condition *sine qua non* pour lutter contre l'impunité des crimes les plus graves. Sans cette coopération, la Cour ne serait pas en mesure d'accomplir de façon efficace son mandat.

Dans le système de la CPI, les États ont une compétence prioritaire pour la poursuite et la répression des crimes visés dans le Statut de Rome. La Cour n'intervient qu'en cas d'absence de volonté ou d'incapacité de l'État de poursuivre et de juger les auteurs de ces crimes. C'est le principe de complémentarité, qui est au cœur du Statut de Rome. Dans le même esprit, le Bureau du Procureur a développé une stratégie d'approche positive de la complémentarité avec les États, consistant notamment à encourager les procédures nationales et à identifier les possibilités d'apporter une assistance aux juridictions pénales nationales notamment par le partage d'informations en conformité avec son mandat, et le renforcement des capacités.

Ainsi, le séminaire poursuit deux objectifs essentiels:

- (i) échanger sur les questions relatives à la coopération pénale internationale ; et
- (ii) contribuer au renforcement des connaissances et capacités des juridictions et acteurs nationaux et sous régionaux sur le droit, la pratique de la CPI et les questions relatives à l'état de droit.

Format et finalités

Le séminaire régional sera organisé du 23 au 26 octobre 2017 à Niamey, République du Niger, et abordera des thématiques relatives à la CPI et la justice internationale.

Ce séminaire réunira les Ministres des Affaires étrangères ou Ministres de la Justice, ou leur représentant, ainsi que des experts, à raison d'un expert par pays invités, provenant de pays francophones d'Afrique centrale et de l'Ouest. Ces experts pourront être des professionnels du droit nationaux et régionaux au niveau des procureurs, juges d'instruction, juges du siège et avocats. Il est prévu de limiter le nombre de participants à 45 dont 15 nigériens et 30 provenant d'autres pays de l'Afrique francophone.

Les travaux seront ouverts le premier jour par une séance plénière de haut niveau présidée par les hautes autorités de la République du Niger.

Les trois jours du séminaire auront pour but de permettre à des professionnels du droit à différents niveaux de la chaîne pénale nationale de se familiariser avec le mandat et le travail des différents acteurs de la Cour pénale internationale (Chambres, Bureau du Procureur, Greffe, représentants des victimes et de la défense), et de partager leurs expertises et bonnes pratiques en matière de coopération internationale.

Financement, Logistique et Sécurité

Le financement de ces activités sera assuré par la CPI à travers ses partenaires.

Les autorités nigériennes apporteront également leur concours pour les aspects organisationnels et logistiques, ainsi que pour assurer la sécurité des officiels de la CPI et des participants du Séminaire.